

***Syndicat national des médecins de PMI***  
***Association Méditoriales***  
***Union syndicale des médecins de centres de santé***  
***Association nationale des médecins directeurs des services communaux d'hygiène et de santé***

**Situation des médecins territoriaux : communiqué commun (9/11/2009)**

Depuis plusieurs années, le syndicat national des médecins de PMI, l'association Méditoriales, l'union syndicale des médecins de centres de santé, l'association nationale des médecins directeurs des services communaux d'hygiène et de santé, mènent une mobilisation commune en faveur d'une revalorisation de la situation des médecins territoriaux sur l'ensemble des plans : le statut, la formation, la qualification et la rémunération.

Nous nous sommes heurtés jusqu'à présent à une fin de non recevoir de la part des autorités compétentes sur ces dossiers. Cependant la valeur des diverses missions de prévention et de santé publique exercées par les médecins territoriaux est largement reconnue, par les décideurs des politiques publiques non seulement au niveau des collectivités locales mais également au niveau national.

Nous pensons que tout doit être fait pour renforcer à l'avenir la capacité de conception, d'élaboration et de mise en œuvre par les médecins territoriaux et les équipes qu'ils animent des politiques publiques de santé développées à l'échelon territorial et pour leur permettre d'assurer leur rôle dans la nouvelle organisation territoriale prévue par la loi « HPST », en particulier concernant leurs missions de prévention, de protection maternelle et infantile, de santé scolaire, de santé publique et dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux des personnes âgées et handicapées.

D'autre part, le creux de la démographie médicale qui s'annonce pour les dix années à venir risque de toucher tout particulièrement le cadre d'emplois des médecins territoriaux, alors que les disparités de statut, de rémunération, de qualification, comparativement à la plupart des statuts de médecins salariés, joueront en notre défaveur.

Nous nous déclarons donc déterminés à poursuivre l'action pour obtenir une revalorisation de notre situation. Nous appelons l'ensemble des médecins territoriaux et des personnes solidaires à amplifier cette mobilisation par tous les moyens utiles, et d'ores et déjà en signant la pétition nationale :

*Statut, rémunération, formation, qualification : il faut revaloriser la situation des médecins de PMI et des collectivités territoriales*<sup>1</sup>

Nous allons demander dans les meilleurs délais une entrevue aux autorités gouvernementales compétentes sur l'ensemble des dossiers évoqués.

**Contacts presse :**

Syndicat national des médecins de PMI : Pierre Suesser, tél. 06 88 98 31 72

Association Méditoriales : Faouzia Perrin, tél. 06 86 25 68 69

Union syndicale des médecins de centres de santé : Eric May, tél. 06 81 93 86 14

Association nationale des médecins directeurs des services communaux d'hygiène et de santé : Philippe Ritter, tél : 04 72 83 14 00

---

<sup>1</sup> <http://www.snmpmi.org/phpPetitions/?petition=2>